

Page: 1/11

Fiche de données de sécurité selon règlement (CE) N° 1907/2006, Article 31

Date d'impression : 03.07.2025 Numéro de version 13 (remplace la version 12) Révision: 05.06.2025

RUBRIQUE 1: Identification de la substance/du mélange et de la société/de l'entreprise

- · 1.1 Identificateur de produit
- · Nom du produit: Le VRAI PROFESSIONNEL SLC BACTERICIDE PIN DES LANDES
- · 1.2 Utilisations identifiées pertinentes de la substance ou du mélange et utilisations déconseillées

Utilisations identifiées :

Surodorant désinfectant.

Utilisations déconseillées : aucune, à notre connaissance.

- · Emploi de la substance / de la préparation : mélange
- · 1.3 Renseignements concernant le fournisseur de la fiche de données de sécurité
- · Producteur/fournisseur:

ACTION PIN
ZI de Cazalieu
CS 60030
40260 CASTETS
FRANCE

tel: 33-(0)-558550700 fax: 33-(0)-558550707 fds@action-pin.fr

- · Service chargé des renseignements: Commercial
- · 1.4 Numéro d'appel d'urgence ORFILA (INRS) : + 33 (0) 1 45 42 59 59

RUBRIQUE 2: Identification des dangers

- · 2.1 Classification de la substance ou du mélange
- · 2.1.1 Classification selon le règlement (CE) n° 1272/2008



GHS05 corrosion

Eye Dam. 1 H318 Provoque de graves lésions des yeux.



GHS09 environnement

Aquatic Acute 1 H400 Très toxique pour les organismes aquatiques.

Aquatic Chronic 2 H411 Toxique pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.



Skin Irrit. 2
 H315 Provoque une irritation cutanée.
 Skin Sens. 1
 H317 Peut provoquer une allergie cutanée.

- · 2.2 Éléments d'étiquetage
- · Etiquetage selon le règlement (CE) n° 1272/2008 Le produit est classé et étiqueté selon le règlement CLP.

(suite page 2)

Date d'impression : 03.07.2025 Numéro de version 13 (remplace la version 12) Révision: 05.06.2025

Nom du produit: Le VRAI PROFESSIONNEL SLC BACTERICIDE PIN DES LANDES

(suite de la page 1)

· Pictogrammes de danger



· Mention d'avertissement Danger

· Composants dangereux déterminants pour l'étiquetage:

Isodécanol éthoxylé

Chlorure d'alkyl(C12-C16)benzyldiméthylammonium

Hydrocarbures, sous-produits du traitement des terpènes

Methyl cyclo myrcetone

Dihydroterpineol (mass reaction 21129-27-1/498-81-7)

(-)-alpha-pinène

Terpinolène

· Mentions de danger

H315 Provoque une irritation cutanée.

H318 Provoque de graves lésions des yeux.

H317 Peut provoquer une allergie cutanée.

H410 Très toxique pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.

Conseils de prudence

P101 En cas de consultation d'un médecin, garder à disposition le récipient ou l'étiquette.

P102 Tenir hors de portée des enfants. P273 Éviter le rejet dans l'environnement.

P280 Porter des gants de protection/des vêtements de protection/un équipement de protection des

yeux/du visage.

P302+P352 EN CAS DE CONTACT AVEC LA PEAU: Laver abondamment à l'eau et au savon.

P305+P351+P338 EN CAS DE CONTACT AVEC LES YEUX: rincer avec précaution à l'eau pendant plusieurs

minutes. Enlever les lentilles de contact si la victime en porte et si elles peuvent être facilement

enlevées. Continuer à rincer.

P310 Appeler immédiatement un CENTRE ANTIPOISON/un médecin.

P501 Éliminer le contenu/récipient conformément à la réglementation locale/régionale/nationale/

internationale.

· 2.3 Autres dangers

- · **PBT**: Non applicable.
- · vPvB: Non applicable.
- · Détermination des propriétés perturbant le système endocrinien Non applicable.

RUBRIQUE 3: Composition/informations sur les composants

· 3.2 Mélanges

· Description: Mélange composé des substances dangereuses ci-dessous :

· Composants dangereux:		
CAS: 68956-56-9	Hydrocarbures, sous-produits du traitement des terpènes	11-11,5%
EINECS: 273-309-3	Flam. Liq. 3, H226; Asp. Tox. 1, H304; Aquatic Chronic 2,	
Reg.nr.: 01-2119980606-28	H411; \(\) Skin Irrit. 2, H315; Eye Irrit. 2, H319; Skin Sens. 1, H317	

(suite page 3)

Date d'impression : 03.07.2025 Numéro de version 13 (remplace la version 12) Révision: 05.06.2025

Nom du produit: Le VRAI PROFESSIONNEL SLC BACTERICIDE PIN DES LANDES

CAS: 9043-30-5 Reg.nr.: 02-2119552461-55	Isodécanol éthoxylé Eye Dam. 1, H318; Acute Tox. 4, H302	3-4%
CAS: 68424-85-1 EINECS: 270-325-2	Chlorure d'alkyl(C12-C16)benzyldiméthylammonium ⇒ Skin Corr. 1B, H314; Eye Dam. 1, H318; ⇒ Aquatic Acute 1, H400 (M=10); Aquatic Chronic 1, H410 (M=1); → Acute Tox. 4, H302	3-4%
CAS: 9157-30-3 Numéro CE: 915-730-3 Reg.nr.: 01-2119489989-04	Methyl cyclo myrcetone ♦ Aquatic Chronic 1, H410; ♦ Skin Irrit. 2, H315; Skin Sens. 1, H317	1-2%
	Composition parfumante Flam. Liq. 3, H226; Asp. Tox. 1, H304; Aquatic Acute 1, H400; Aquatic Chronic 1, H410; Skin Irrit. 2, H315; Eye Irrit. 2, H319; Skin Sens. 1, H317	0,5-1
CAS: 21129-27-1 Numéro CE: 939-396-3 Reg.nr.: 01-2119983276-26	Dihydroterpineol (mass reaction 21129-27-1/498-81-7) Skin Irrit. 2, H315; Eye Irrit. 2, H319; Skin Sens. 1, H317	2-3%
CAS: 2372-82-9 EINECS: 219-145-8 Reg.nr.: 01-2119980592-29	Dodecyldipropylene triamine ♦ Acute Tox. 3, H301; ♦ STOT RE 2, H373; ♦ Skin Corr. 1A, H314; Eye Dam. 1, H318; ♦ Aquatic Acute 1, H400 (M=10); Aquatic Chronic 1, H410 (M=1)	0,5-1
CAS: 7785-26-4 EINECS: 232-077-3 Numéro index: 650-002-00-6 Reg.nr.: 01-2119979519-16	(-)-alpha-pinène Flam. Liq. 3, H226; Asp. Tox. 1, H304; Aquatic Acute 1, H400; Aquatic Chronic 1, H410; Acute Tox. 4, H302; Acute Tox. 4, H332; Skin Irrit. 2, H315; Skin Sens. 1, H317 ATE: LC50/4 h inhalatoire: 11 mg/l	0,1%
CAS: 586-62-9 EINECS: 209-235-5 Reg.nr.: 01-2119982325-32	Terpinolène Asp. Tox. 1, H304; Aquatic Acute 1, H400; Aquatic Chronic 1, H410; Skin Sens. 1, H317	0,119

· Indications complémentaires:

Pour le libellé des phrases de risque citées, se référer à la rubrique 16.

Le CAS n°68956-56-9 contient moins de 10% de substances classées H304.

RUBRIQUE 4: Premiers secours

- · 4.1 Description des mesures de premiers secours
- · Remarques générales: Ne pas laisser les sujets sans surveillance.
- · Après inhalation: Donner de l'air frais, consulter un médecin en cas de troubles.
- · Après contact avec la peau:

Enlever immédiatement les vêtements contaminés par le produit.

Laver immédiatement à l'eau et au savon et bien rincer.

En cas d'irritation persistante de la peau, consulter un médecin.

· Après contact avec les yeux:

Rincer les yeux, pendant plusieurs minutes, sous l'eau courante en écartant bien les paupières. Si les troubles persistent, consulter un médecin.

Enlever les lentilles de contact.

· Après ingestion:

Si la personne est consciente, rincer la bouche.

Laisser à jeun. Ne pas faire vomir.

Demander immédiatement conseil à un médecin.

· 4.2 Principaux symptômes et effets, aigus et différés Pas d'autres informations importantes disponibles.

(suite page 4)

Date d'impression : 03.07.2025 Numéro de version 13 (remplace la version 12) Révision: 05.06.2025

Nom du produit: Le VRAI PROFESSIONNEL SLC BACTERICIDE PIN DES LANDES

(suite de la page 3)

• 4.3 Indication des éventuels soins médicaux immédiats et traitements particuliers nécessaires Pas d'autres informations importantes disponibles.

RUBRIQUE 5: Mesures de lutte contre l'incendie

- · 5.1 Moyens d'extinction
- · Moyens d'extinction:

Mousse

Poudre d'extinction

Dioxyde de carbone (CO2)

- · Produits extincteurs déconseillés pour des raisons de sécurité: Jet d'eau à grand débit
- · 5.2 Dangers particuliers résultant de la substance ou du mélange

Pas d'autres informations importantes disponibles.

- · 5.3 Conseils aux pompiers
- · Equipement spécial de sécurité: Equipement de protection individuel.
- · Autres indications: Récupérer à part l'eau d'extinction contaminée. Ne pas l'évacuer dans les canalisations.

RUBRIQUE 6: Mesures à prendre en cas de dispersion accidentelle

· 6.1 Précautions individuelles, équipement de protection et procédures d'urgence

Sol particulièrement glissant du fait de la présence de produits répandus ou renversés.

Eviter tout contact avec la peau et les yeux.

6.2 Précautions pour la protection de l'environnement

Ne pas rejeter dans les canalisations, dans les eaux de surface et dans les nappes d'eau souterraines.

En cas de pénétration dans les eaux ou les égouts, avertir les autorités compétentes.

· 6.3 Méthodes et matériel de confinement et de nettoyage:

Recueillir les liquides à l'aide d'un produit absorbant (sable, kieselguhr, neutralisant d'acide, liant universel, sciure).

Nettoyer soigneusement le lieu de l'accident. Les produits qui conviennent sont:

Eau

Mettre dans des conteneurs spéciaux de récupération ou d'élimination.

· 6.4 Référence à d'autres rubriques

Afin d'obtenir des informations pour une manipulation sûre, consulter la rubrique 7.

Afin d'obtenir des informations sur les équipements de protection individuelle, consulter la rubrique 8.

Afin d'obtenir des informations sur l'élimination, consulter la rubrique 13.

RUBRIQUE 7: Manipulation et stockage

· 7.1 Précautions à prendre pour une manipulation sans danger

Ne pas mélanger avec d'autres produits.

Veiller à une bonne ventilation/aspiration du poste de travail.

Eviter la formation d'aérosols.

Respecter les mesures de sécurité usuelles pour l'utilisation de produits chimiques.

- · Préventions des incendies et des explosions: Aucune mesure particulière n'est requise.
- · 7.2 Conditions d'un stockage sûr, y compris les éventuelles incompatibilités
- Stockage:
- Exigences concernant les lieux et conteneurs de stockage: Ne conserver que dans l'emballage d'origine.
- · Indications concernant le stockage commun: Pas nécessaire.
- · Autres indications sur les conditions de stockage:

Tenir les emballages hermétiquement fermés.

Température minimale de stockage :> 0° C

(suite page 5)

Date d'impression : 03.07.2025 Numéro de version 13 (remplace la version 12) Révision: 05.06.2025

Nom du produit: Le VRAI PROFESSIONNEL SLC BACTERICIDE PIN DES LANDES

(suite de la page 4)

• 7.3 Utilisation(s) finale(s) particulière(s) Pas d'autres informations importantes disponibles.

RUBRIQUE 8: Contrôles de l'exposition/protection individuelle

- · 8.1 Paramètres de contrôle
- · Composants présentant des valeurs-seuil à surveiller par poste de travail:

Le produit ne contient pas en quantité significative des substances présentant des valeurs-seuil à surveiller par poste de travail.

· Remarques supplémentaires:

Le présent document s'appuie sur les listes en vigueur au moment de son élaboration.

- · 8.2 Contrôles de l'exposition
- · Contrôles techniques appropriés

Prévoir des fontaines oculaires et une bonne ventilation dans les locaux où le produit est manipulé de façon constante et en grandes quantités.

- Mesures de protection individuelle, telles que les équipements de protection individuelle
- · Mesures générales de protection et d'hygiène:

Respecter les mesures de sécurité usuelles pour l'utilisation de produits chimiques.

Tenir à l'écart des produits alimentaires, des boissons et de la nourriture pour animaux.

Retirer immédiatement les vêtements souillés ou humectés.

Se laver les mains avant les pauses et en fin de travail.

Eviter tout contact avec les yeux et avec la peau.

- · Protection respiratoire: N'est pas nécessaire.
- Protection des mains:



Gants de protection obligatoires (EN 374)

· Matériau des gants

Gants de protection résistants aux produits chimiques (norme EN 374-1). Ils doivent être remplacés régulièrement et aux premiers signes de dégradation

Le choix de gants appropriés dépend non seulement du matériau, mais aussi d'autres critères de qualité qui peuvent varier d'un fabricant à l'autre. Puisque le produit représente une préparation composée de plusieurs substances, la résistance des matériaux des gants ne peut pas être calculée à l'avance et doit, alors, être contrôlée avant l'utilisation.

Recommandé: caoutchouc nitrile

· Temps de pénétration du matériau des gants

Le temps de pénétration exact est à déterminer par le fabricant des gants de protection et est à respecter.

Protection des yeux/du visage



Lunettes de protection hermétiques obligatoires (EN 166)

· Protection du corps: Vêtements de travail protecteurs (EN 14605)

RUBRIQUE 9: Propriétés physiques et chimiques

- · 9.1 Informations sur les propriétés physiques et chimiques essentielles
- · Indications générales.
- · État physique

Liquide.

· Couleur:

Ambré

(suite page 6)

Date d'impression : 03.07.2025 Numéro de version 13 (remplace la version 12) Révision: 05.06.2025

Nom du produit: Le VRAI PROFESSIONNEL SLC BACTERICIDE PIN DES LANDES

(suite de la page 5) Pin · Odeur: · Seuil olfactif: Non déterminé. · Point de fusion/point de congélation: Non applicable. · Point d'ébullition ou point initial d'ébullition et intervalle d'ébullition 100°C (eau) · Inflammabilité Le mélange n'est pas inflammable. · Point d'éclair: 62 °C 9-9.5 $\cdot pH$ · Viscosité: Non déterminé. ·Solubilité · l'eau: Soluble · Coefficient de partage n-octanol/eau (valeur log) Non déterminé. · Pression de vapeur: 2,3 kPa (eau) · Densité et/ou densité relative · Densité à 20 °C: 0,98 g/cm3 · 9.2 Autres informations · Aspect: Liquide opaque · Forme: · Indications importantes pour la protection de la santé et de l'environnement ainsi que pour la sécurité. Température d'auto-inflammation Le produit ne s'enflamme pas spontanément. Le produit n'est pas explosif. · Propriétés explosives: · Informations concernant les classes de danger physique · Substances et mélanges explosibles néant · Gaz inflammables néant · Aérosols néant · Gaz. comburants néant · Gaz sous pression néant · Liquides inflammables néant · Matières solides inflammables néant · Substances et mélanges autoréactifs néant · Liquides pyrophoriques néant · Matières solides pyrophoriques néant · Matières et mélanges auto-échauffants néant · Substances et mélanges qui dégagent des gaz inflammables au contact de l'eau néant · Liquides comburants néant · Matières solides comburantes néant · Peroxydes organiques néant · Substances ou mélanges corrosifs pour les métaux néant

néant

RUBRIQUE 10: Stabilité et réactivité

- · 10.1 Réactivité Pas d'autres informations importantes disponibles.
- · 10.2 Stabilité chimique

· Explosibles désensibilisés

- · Décomposition thermique/conditions à éviter: Pas de décomposition en cas d'usage conforme.
- · 10.3 Possibilité de réactions dangereuses Aucune réaction dangereuse connue.
- · 10.4 Conditions à éviter Pas d'autres informations importantes disponibles.
- · 10.5 Matières incompatibles: Pas d'autres informations importantes disponibles.

(suite page 7)

Page: 7/11

Fiche de données de sécurité selon règlement (CE) N° 1907/2006, Article 31

Date d'impression : 03.07.2025 Numéro de version 13 (remplace la version 12) Révision: 05.06.2025

Nom du produit: Le VRAI PROFESSIONNEL SLC BACTERICIDE PIN DES LANDES

(suite de la page 6)

- · 10.6 Produits de décomposition dangereux: Aucun, dans les conditions normales de stockage et d'utilisation.
- · Indications complémentaires:

Ne pas chauffer à flamme nue ni exposer les vapeurs à une flamme ou à toute autre source d'ignition.

RUBRIQUE 11: Informations toxicologiques

- · 11.1 Informations sur les classes de danger telles que définies dans le règlement (CE) no 1272/2008
- · Toxicité aiguë Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

· Valeurs LD/LC50 d	· Valeurs LD/LC50 déterminantes pour la classification:				
CAS: 68424-85-1 C	CAS: 68424-85-1 Chlorure d'alkyl(C12-C16)benzyldiméthylammonium				
Oral	LD50	344 mg/kg (rat)			
Voie cutanée	LD50	3.340 mg/kg (lapin) Effet d'irritation pour la peau Effet d'irritation pour les yeux			
Effet d'irritation de la peau Effet d'irritation pour la peau (lapin)					
CAS: 9043-30-5 Isodécanol éthoxylé					
Oral	LD50	1.080 mg/kg (rat)			
CAS: 9157-30-3 Methyl cyclo myrcetone					
Oral	LD50	>2.000 mg/kg (rat) OECD 401			
CAS: 2372-82-9 Do	CAS: 2372-82-9 Dodecyldipropylene triamine				
Oral	LD50	871 mg/kg (rat) (OCDE 401)			

- · Effet primaire d'irritation:
- · Corrosion cutanée/irritation cutanée

Provoque une irritation cutanée.

- · Lésions oculaires graves/irritation oculaire
- Provoque de graves lésions des yeux.
- · Sensibilisation respiratoire ou cutanée

Peut provoquer une allergie cutanée.

Mutagénicité sur les cellules germinales

Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

- · Cancérogénicité Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.
- · Toxicité pour la reproduction

Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

· Toxicité spécifique pour certains organes cibles (STOT) - exposition unique

Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

· Toxicité spécifique pour certains organes cibles (STOT) - exposition répétée

Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

- · Danger par aspiration Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.
- · Toxicocinétique, métabolisme et distribution données non disponibles à ce jour
- · Effets aigus (toxicité aiguë, irritation et corrosivité) données non disponibles à ce jour
- · Toxicité par administration répétée données non disponibles à ce jour
- · 11.2 Informations sur les autres dangers

· Propriétés	perturbant i	le si	vstème	endocrinien

Aucun des composants n'est compris.

Page: 8/11

Fiche de données de sécurité selon règlement (CE) N° 1907/2006, Article 31

Date d'impression : 03.07.2025 Numéro de version 13 (remplace la version 12) Révision: 05.06.2025

Nom du produit: Le VRAI PROFESSIONNEL SLC BACTERICIDE PIN DES LANDES

(suite de la page 7)

RUBRIQUE 12: Informations écologiques

- · 12.1 Toxicité
- · Toxicité aquatique:

Toxique pour les organismes aquatiques.

CAS: 6842	CAS: 68424-85-1 Chlorure d'alkyl(C12-C16)benzyldiméthylammonium	
EC50	0,049 mg/l (algues) (OECD 201 (72h))	
	0,016 mg/l (daphnies) (OECD 202 (48h))	
	0,93 mg/l (poisson) (US-EPA (96 h))	
CAS: 9043-30-5 Isodécanol éthoxylé		
NOEC	1 mg/l (daphnies)	
EC50(72h)	1-10 mg/l (algues)	
EC50(48h)	1-10 mg/l (daphnies)	
EC10/18h	>10.000 mg/l (bacteries)	
LC50(96h)	1-10 mg/l (poisson)	
CAS: 68956-56-9 Hydrocarbures, sous-produits du traitement des terpènes		
EC50(72h)	2,1 mg/l (daphnies)	

- 12.2 Persistance et dégradabilité Pas d'autres informations importantes disponibles.
- · 12.3 Potentiel de bioaccumulation Solubilité avec l'eau : soluble
- · 12.4 Mobilité dans le sol Pas d'autres informations importantes disponibles.
- · 12.5 Résultats des évaluations PBT et vPvB
- · **PBT**: Non applicable.
- · vPvB: données non disponibles à ce jour
- · 12.6 Propriétés perturbant le système endocrinien

Pour les informations relatives aux propriétés perturbant le système endocrinien, se référer à la rubrique 11.

· 12.7 Autres effets néfastes Pas d'autres informations importantes disponibles.

RUBRIQUE 13: Considérations relatives à l'élimination

- · 13.1 Méthodes de traitement des déchets
- · Elimination du produit/de l'emballage

Recycler ou éliminer l'emballage par un collecteur ou un organisme agréé.

La réutilisation de l'emballage est proscrite.

Ne pas contaminer le sol ou l'eau avec des déchets, ne pas procéder à leur élimination dans l'environnement.

- · Code déchet:
- 07 06 : dechet provenant de la FFDU des corps gras, savons, détergents, désinfectants et cosmétiques
- 20 01 29: détergent contenant des substances dangereuses
- 15 01 10*: Emballages contenant des résidus de substances dangereuses ou contaminés par de tels résidus.
- · Emballages non nettoyés:
- · Recommandation: Bien vider et bien rincer; rendre inutilisable.
- · Produit de nettoyage recommandé: Eau

RUBRIQUE 14: Informations relatives au transport

- · 14.1 Numéro ONU ou numéro d'identification
- · ADR, IMDG, IATA

UN3082

(suite page 9)

Page: 9/11

Fiche de données de sécurité selon règlement (CE) N° 1907/2006, Article 31

Date d'impression : 03.07.2025 Numéro de version 13 (remplace la version 12) Révision: 05.06.2025

Nom du produit: Le VRAI PROFESSIONNEL SLC BACTERICIDE PIN DES LANDES

(suite de la page 8) · 14.2 Désignation officielle de transport de l'ONU UN3082 MATIÈRE DANGEREUSE DU POINT DE VUE DE L'ENVIRONNEMENT, LIQUIDE, N.S.A. (Chlorure de N-alkyl-N,N-diméthyl-N-benzylammonium) ENVIRONMENTALLY HAZARDOUS SUBSTANCE, \cdot IMDG LIQUID, N.O.S. (n-alkyl dimethyl benzyl ammonium chloride), MARINE POLLUTANT $\cdot IATA$ ENVIRONMENTALLY HAZARDOUS SUBSTANCE, LIQUID, N.O.S. (n-alkyl dimethyl benzyl ammonium chloride) · 14.3 Classe(s) de danger pour le transport · ADR, IMDG, IATA 9 Matières et objets dangereux divers. · Classe · Étiquette · 14.4 Groupe d'emballage · ADR, IMDG, IATA Ш · 14.5 Dangers pour l'environnement Le produit contient matières dangereuses pour l'environnement : Chlorure d'alkyl(C12-C16) benzyldiméthylammonium · Polluant marin: Oui Signe conventionnel (poisson et arbre) Signe conventionnel (poisson et arbre) · Marquage spécial (ADR): Signe conventionnel (poisson et arbre) · Marquage spécial (IATA): · 14.6 Précautions particulières à prendre par Attention: Matières et objets dangereux divers. l'utilisateur · Code danger: F-A,S-F · No EMS: · 14.7 Transport maritime en vrac conformément aux instruments de l'OMI Non applicable. · Indications complémentaires de transport: $\cdot ADR$ · Quantités limitées (LQ) 5L · Quantités exceptées (EQ) Code: E1 Quantité maximale nette par emballage intérieur: 30 ml Quantité maximale nette par emballage extérieur: 1000 ml · Catégorie de transport · IMDG · Limited quantities (LQ) 5 L · Excepted quantities (EQ) Code: E1 Maximum net quantity per inner packaging: 30 ml Maximum net quantity per outer packaging: 1000 ml · "Règlement type" de l'ONU: UN3082. MATIÈRE DANGEREUSE DU POINT DE VUE DE L'ENVIRONNEMENT, LIQUIDE, N.S.A. (Chlorure de N-alkyl-N,N-diméthyl-N-benzylammonium),

(suite page 10)

Page: 10/11

Fiche de données de sécurité selon règlement (CE) N° 1907/2006, Article 31

Date d'impression : 03.07.2025 Numéro de version 13 (remplace la version 12) Révision: 05.06.2025

Nom du produit: Le VRAI PROFESSIONNEL SLC BACTERICIDE PIN DES LANDES

(suite de la page 9)

9, III, (-)

RUBRIQUE 15: Informations relatives à la réglementation

- · 15.1 Réglementations/législation particulières à la substance ou au mélange en matière de sécurité, de santé et d'environnement
- · Tableau des maladies professionnelles selon le Code du Travail français:

Tableau n°65 - Possibilité de lésions eczématiformes de mécanisme allergique

Règlement (UE) n° 528/2012 du 22 mai 2012 concernant la mise à disposition sur le marché et l'utilisation des produits biocides. Substance(s) active(s) :

Substance(s) active(s): chlorure d'alkyl diméthyl benzyl ammonium: CAS n° 68424-85-1: 38,5 g/l, dodécyl dipropylène triamine CAS: 2372-82-9): 9,77 g/l (TP2).

· Règlement REACh (CE) n°1907/2006:

Substances en annexes XIV (autorisation) et XVII (restriction) : aucune substance n'est reprise dans ces annexes.

- · Installations classées pour l'environnement (nomenclature ICPE) : 4510
- 15.2 Évaluation de la sécurité chimique: Une évaluation de la sécurité chimique n'a pas été réalisée.

RUBRIQUE 16: Autres informations

Ces indications sont fondées sur l'état actuel de nos connaissances, mais ne constituent pas une garantie quant aux propriétés du produit et ne donnent pas lieu à un rapport juridique contractuel. 224227-R2

· Phrases R et/ou H pertinentes:

H226 Liquide et vapeurs inflammables.

H301 Toxique en cas d'ingestion.

H302 Nocif en cas d'ingestion.

H304 Peut être mortel en cas d'ingestion et de pénétration dans les voies respiratoires.

H314 Provoque des graves brûlures de la peau et de graves lésions des yeux.

H315 Provoque une irritation cutanée.

H317 Peut provoquer une allergie cutanée.

H318 Provoque de graves lésions des yeux.

H319 Provoque une sévère irritation des yeux.

H332 Nocif par inhalation.

H373 Risque présumé d'effets graves pour les organes à la suite d'expositions répétées ou d'une exposition prolongée.

H400 Très toxique pour les organismes aquatiques.

H410 Très toxique pour les organismes aquatiques, entraı̂ne des effets néfastes à long terme.

H411 Toxique pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.

- · Service établissant la fiche technique: Marketing
- · Date de la version précédente: 20.05.2025
- · Numéro de la version précédente: 12
- · Acronymes et abréviations:

ADR: Accord relatif au transport international des marchandises dangereuses par route

IMDG: International Maritime Code for Dangerous Goods

IATA: International Air Transport Association

GHS: Globally Harmonised System of Classification and Labelling of Chemicals

EINECS: European Inventory of Existing Commercial Chemical Substances

ELINCS: European List of Notified Chemical Substances

CAS: Chemical Abstracts Service (division of the American Chemical Society)

LC50: Lethal concentration, 50 percent

LD50: Lethal dose, 50 percent

PBT: Persistent, Bioaccumulative and Toxic

vPvB: very Persistent and very Bioaccumulative

(suite page 11)

Page: 11/11

Fiche de données de sécurité selon règlement (CE) N° 1907/2006, Article 31

Date d'impression : 03.07.2025 Numéro de version 13 (remplace la version 12) Révision: 05.06.2025

Nom du produit: Le VRAI PROFESSIONNEL SLC BACTERICIDE PIN DES LANDES

(suite de la page 10)

ATE: Acute toxicity estimate values (ETAValeurs d'estimation de la toxicité aiguë)

Flam. Liq. 3: Liquides inflammables – Catégorie 3

Acute Tox. 3: Toxicité aiguë – Catégorie 3

Acute Tox. 4: Toxicité aiguë – Catégorie 4

Skin Corr. 1A: Corrosion cutanée/irritation cutanée – Catégorie 1A

Skin Corr. 1B: Corrosion cutanée/irritation cutanée – Catégorie 1B

Skin Irrit. 2: Corrosion cutanée/irritation cutanée – Catégorie 2

Eye Dam. 1: Lésions oculaires graves/irritation oculaire - Catégorie 1

Eye Irrit. 2: Lésions oculaires graves/irritation oculaire – Catégorie 2

Skin Sens. 1: Sensibilisation cutanée – Catégorie 1

STOT RE 2: Toxicité spécifique pour certains organes cibles (exposition répétée) – Catégorie 2

Asp. Tox. 1: Danger par aspiration - Catégorie 1

Aquatic Acute 1: Dangers pour le milieu aquatique- toxicité aiguë pour le milieu aquatique – Catégorie 1

Aquatic Chronic 1: Dangers pour le milieu aquatique-toxicité à long terme pour le milieu aquatique - Catégorie 1

Aquatic Chronic 2: Dangers pour le milieu aquatique- toxicité à long terme pour le milieu aquatique - Catégorie 2

* Données modifiées par rapport à la version précédente

Conforme à l'Annexe II du Règlement (CE) N° 1907/2006 (REACH), amendée par le Règlement (UE) 2020/878 (Fiche de données de sécurité)

Version CLP 1.13

ED.